



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02/12/2023**

Membres du bureau présents :

D. BARBET, M. COLLET, Y. COQUERELLE, G. CROZE, P. GIRAUDON, J-P. GONTHIER,
C. LACOUR, D. MAS, L. LANET, N. ROCHETTE, M. VILLECHAIZE

Membres du bureau excusés :

Y. LAGARDE

Avant de commencer l'assemblée générale, pensée et minute de silence pour les licenciés décédés la saison dernière. Ils sont aux nombres de 6.

- Jean-Louis Pays
- Michel Lassagne
- Cédric Parpette
- Jean-Marc Silvain
- Paul Triki
- Pierre Sablière

Personnes invitées remerciées pour leur présence :

- Mme Annie Dutron, adjointe en charge des sports de la ville de Vienne
- M. Patrick Curtaud, Vice-Président Départemental à la culture et au Patrimoine
- Mme Catherine Rodde, Adjointe à la Mairie de St Cyr sur le Rhône
- M. Éric Girodet, Conseiller Municipal à la Mairie de St Cyr sur le Rhône
- M. Armanet, Président de l'O M S

Les excusées :

M. Thierry Kovacs, maire de Vienne

M. Jean Louis Astic-Mazet, Président de la ligue de Tir Dauphiné Savoie

Sur la saison 2022/2023 le club comptait :

- Au plan des tireurs : 417 adhérents ; 61 Dames, 356 Hommes dont 21 jeunes
- Au plan des archers : 31 adhérents, dont 5 jeunes

Soit un total de 448 licenciés.

A noter que beaucoup de personnes souhaiteraient adhérer... A ce jour, 134 sont sur liste d'attente.

45 nouveaux licenciés ont déjà rejoint le club cette saison.

Ordre du jour établi par le Comité Directeur :

- Accueil Emargement
- Désignation des scrutateurs
- Rapport d'activité du président suivi du Vote de ce rapport
- Rapport Financier du Trésorier
- Rapport des contrôleurs aux comptes
- Quitus au trésorier
- Élection des contrôleurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2024/2025 Vote
- Montant des cotisations des licences 2024/2025 : Vote
- Compte rendu d'activités des Responsables des différentes disciplines
- Questions diverses
- Clôture de l'AG

Le quorum devant être de : 103, il y a 106 signatures. Quorum donc atteint pour délibérer et voter.

Avant de déclarer l'assemblée Générale ouverte, 4 scrutateurs se portent volontaires en cas de demande de vote à bulletins secrets, hors membres du comité directeur :

- Vincent Pastor
- Laurent Mabilon
- Sylvie Sayve
- Vincent Sauter

La séance débute à 18 h 30

Rapport d'activité du président :

Le trésorier, Georges Croze, présentera les investissements pour la saison 2022/2023.

Au niveau sportif :

- Mélanie COLSON a été qualifiée pour les Championnats de France 10 m
- Les 6 et 7 Mai 2023 le TOV a organisé, à la demande du président départemental, les 25/50 m Départementaux Pistolets. 9 compétiteurs du TOV y ont participé. Pour 5 licenciés, cette compétition était leur première participation à un concours.
- Pour le Tir à l'Arc, ce fut encore une année faste ; 5 compétiteurs sont allés aux Championnats de France 3 D ; le responsable de la section archerie exposera le détail des résultats.

Remerciement à tous les compétiteurs pour leur participation et résultats.

Au niveau associatif :

- Le TOV a participé à la fête du sport de Vienne dans le cadre de l'OMS ; remerciements à tous ceux qui ont passé cette journée à St Romain en Gal sous la chaleur et pour avoir préparé, comme chaque année, un stand accueillant.
- Le Tir de la Dinde, le 19 Décembre 2022 ; moment incontournable au niveau du club.
- Organisation par les archers du TOV, d'une compétition de Tir à l'Arc, parcours Nature, à Septème ; rencontre qualificative pour le Championnat de France.
- Du 18 au 21 Mai 2023, une délégation de 17 personnes s'est rendue à Esslingen pour les 53 années de jumelage entre le TOV et le club de tir d'Esslingen.

Au niveau travaux :

- La butte du stand n° 2 a été refaite à l'identique du stand n°1 avec les blocs de tirs ; 24 tonnes de sable ont été enlevées et transportées à la brouette jusqu'aux bennes sur le parking
- Les chemins d'accès aux cibles des stands n°1 et 2 ont été refaits, ainsi que la couverture d'accès aux cibles du stand n° 1.
- L'ensemble des toitures ont été refaites ainsi que les chenaux.
- Le portail a été motorisé.
- L'alimentation des caméras et ciblerie du stand 50 m ont été refaites, une tranchée a été ouverte afin d'enterrer tous les câbles et d'éviter la détérioration des câbles comme cela est déjà arrivé.
- Un puit perdu a été réalisé afin de collecter les eaux de pluie du toit du local archer.

Au niveau Administratif :

- Pensez bien à badger lorsque vous allez sur les pas de tirs ; si vous entrez à deux, chaque tireur doit badger, c'est le badge qui permet de tracer la fréquentation de chaque tireur et qui me permettra de signer les feuilles vertes, ou pas, pour la demande de renouvellement des détentions ou d'acquisition d'arme.
- Pensez bien qu'il faut au minimum 3 séances de tir par saison, comme cela est stipulé dans le règlement intérieur du TOV ; beaucoup ne respectent pas cette obligation. Sans cela, leur demande de feuilles verte sera refusée.
- La fréquentation du 10 m, pour les nouveaux licenciés, a été modifiée ; un carnet de tir a été mis en place. Au lieu de 6 mois de présence, maintenant il faut avoir validé 20 séances.
Les 5 premières séances ont obligation d'être effectuées le samedi après-midi au stand 10 m, sous la direction de Vincent Pastor. Les 15 autres séances : aux choix, le Lundi, Mercredi, Vendredi ou continuer le Samedi.
- Comme nous ne recevons plus de licence « format carte » de la FFT, la réalisation de badge a été reconduite, badge que l'on vous demande de porter de façon qu'il soit visible, surtout sur les pas de tirs, ce qui nous permet de voir que le tireur est en règle et bien assuré. Il faut que l'on puisse vous identifier, le port est obligatoire.
- Les badges du 200 m ont été abandonnés ; en fin de saison les ¾ n'étaient toujours pas distribués.
- Petit rappel : tous les membres du bureau sont habilités à faire des contrôles au sein du club et à demander de quitter les stands si besoin, aux tireurs qui ont un comportement pouvant être dangereux. Même si vous n'êtes pas membre du bureau, n'hésitez pas à intervenir ; idem au stand 200 m.
- Petite nouveauté sur le site web du TOV ; dans l'onglet « informations », vous trouverez les statuts, le règlement intérieur, les dispositions générales ainsi que le compte rendu de l'AG.

Vote du rapport d'activité : **approuvé à l'unanimité.**

Rapport financier du Trésorier sur la saison 2022/2023 (comptes de résultats – cf. tableau en annexe)

Rapport des contrôleurs aux comptes : M. Jacques Tapié de Ceyleran (M. Lucien Penalver étant indisponible pour effectuer le contrôle)

Quitus au Trésorier

M. Jacques Tapie de Ceyleran ainsi que M. Lucien Penalver sont reconduits dans leur fonction de contrôleurs aux comptes pour la prochaine Assemblée Générale 2023/2024

Présentation du budget prévisionnel 2023/2024 (cf. tableau en annexe)

Vote du rapport financier et du budget prévisionnel : **approuvés à l'unanimité**

Montant des cotisations F.F.Tir 2024/2025 :

- Licence adultes 190.00 € + 5.00 € (2.00 € ligue 2.00 € FFT et 1.00 € TOV)
- Licence – de 20 ans 97.00 € + 2.00 €
- Deuxième club 120.00 € (pas de changement)

200m St Christ :

- CTV (villette de vienne) 80.00 € + 4.00 €
- Cotisation à l'année 155.00 € + 3.00 €
- Séance de 2h 22.00 € (pas de changement)
- Adhérents TOV 30.00 € (pas de changement)

FFTA :

- Licence découverte 50.00 € + 5.00 €
- FFTA adultes 105.00 € + 5.00 €
- FFTA Juniors 65.00 €

Double licence FFT/FFTA : 260.00 €

Droits d'entrée :

- FFT 100.00 €
- FFTA 60.00 €

PM : 96.00 € + 4.00 €

Vote tarif licences 2024-2025 : **approuvés à l'unanimité**

Compte-rendu des différentes sections du TOV :

- IUT : 10 m, 25/50 M et TAR Armes Anciennes : Denys Mas
- Tir à l'Arc : Pascal Giraudon
- Ecole de Tir : Vincent Pastor
- Section TSV : Luc Lanet
- Poudre Noire : Pascal Rochette
- St Christ 200 m : Michel Collet

Remerciements aux responsables de section

Commission jumelage Esslingen/Vienne :

Mme Gudrun Aivazian a pris sa première licence pour s'impliquer et nous aider dans les relations et échanges avec le club d'Esslingen.

Pour ceux qui ne connaissent pas Mme Aivazian, elle est l'épouse de Jean-Jacques, président fondateur du TOV.

L'année prochaine nous recevrons nos amis Allemand du 9 au 12 Mai 2024.

Stand de St Christ :

Nous avons toujours besoins de bénévoles pour l'ouverture du stand.
Si des volontaires désirent rejoindre l'équipe des ouvreurs, faites-le nous savoir.
Alan Adanah va rejoindre l'équipe d'ouvreurs le Vendredi matin avec Pierre Haug.
Vincent Pastor se porte volontaire pour le remplacement en cas d'absence d'ouvreur.

Sujets divers :

Laissez un stand propre : tout le monde « a le droit » de sortir les bacs poubelles. Il faut les porter vers le portail de Vienne Poids-Lourds ; le ramassage se fait le Lundi matin.

C'est toujours Marc Villechaise qui est de corvée ; s'il vous plait, donnez-lui un coup de main.
Merci Marc

Un petit coup de balais est aussi le bienvenu.

Aux responsables du bar, lorsque vous constatez que le frigo est vide, il n'est pas interdit de le remplir, c'est même conseillé vis-à-vis de ceux qui viennent après vous, afin d'avoir des boissons fraîches disponibles.

Idem pour l'évacuation des bouteilles vides, n'attendez pas le débordement des paniers, c'est insupportable de voir ces bacs déborder de bouteilles vides.

N'oubliez pas que nous sommes une association et plus il y aura de personnes impliquées mieux la gestion du club sera facilité.

Point très important : pensez, à la fin de votre séance de tir, à nettoyer votre tablette de tir avec le produit mis à disposition, et surtout à vous laver les mains pour les problèmes de plombémie.

Petit rappel : la vitesse est limitée à 30 km/h dans le chemin d'accès, s'il vous plait respectez cette vitesse. J'ai pu constater que cette vitesse est assez bien respectée de la part de nos licenciés, malheureusement nous ne sommes pas les seuls à emprunter cette route.

Sécurité :

Ne pas être seul pour tirer ; cela est valable aussi pour les archers.

Pour les personnes invitées par un tireur, le même invité ne peut l'être que 2 fois dans la saison ; le nombre d'invités par le licencié n'est pas limité.

L'invité tire sous la responsabilité de la personne qui l'a invité et sur le même poste de Tir.

Régulièrement, des tireurs amènent soit des invités adultes, soit des enfants, et se rendent sur les pas de tirs sans en informer qui que ce soit. Les membres du bureau, n'hésitez pas à leur interdire et venir me le dire, ils ne sont pas assurés afin que je leur délivre une invitation si l'âge le permet (14 ans minimum).

Avec une invitation délivrée par la FFTIR tout le monde est en règle au niveau assurance.

Modification du règlement intérieur :

Plusieurs modifications sont apportées sur le règlement intérieur :

Article 4 : Envoie des convocations à l'AG par courriers électronique

Article 6 : Période probatoire avec obligation de 20 séances air comprimé.

// // : Invitations séance découverte.

Informations diverses :

La F.F.Tir a mis en place une formation pour l'acquisition d'un certificat de compétences : le CAC (Capacité à Accueillir et à Conseiller) : la F.F.Tir, désireuse de renforcer son encadrement et la sécurité autour de la pratique du Tir sportif, met en place une formation de base à l'accueil et à l'information des adhérents ainsi qu'à la gestion de la sécurité sur les stands de tir. Cette formation est assurée par les ligues, avec remise d'un certificat en fin de formation.

Elle se fait sur une journée (7 heures) permettant d'apprendre les attitudes, comportements et gestes simples à travers des mises en situations pédagogiques.

Si des licenciés sont intéressés, n'hésitez pas à venir me voir.

Cette formation peut être réalisée ici au TOV avec un minimum de 5 personnes.

Programmes à venir ou passé :

- Le Salon du Sport OMS s'est déroulé le 9 Septembre 2023.
- Dimanche 19 Novembre 2023 une gerbe a été déposée sur la tombe de Jean-Jacques Aivazian.
- Vendredi 21 Octobre 2023 a eu lieu la soirée des Trophées
- Samedi 22 Octobre 2023 : soirée des bénévoles. Le TOV a reçu un trophée. La soirée s'est prolongée avec un très beau spectacle, merci pour cette agréable soirée.
- Le 29 Novembre 2023 a eu lieu la cérémonie de l'excellence sportive avec remise de médaille d'or pour une archère (Caroline Osieka). Le club va recevoir une subvention exceptionnelle par rapport au classement.
- Le Tir de la dinde aura lieu le dimanche 17 Décembre 2023 avec vente d'andouillettes et dégustation d'huitres
- Le Championnat départemental école de tir 10 m se déroulera au TOV les 2 et 3 Mars 2024
- Du 9 au 12 Mai 2024 : réception de nos amis Allemands du Club d'Esslingen.
- Le Challenge des retraités se fera le 23 Mai 2024 : stand 10 m.

Avant de vous laisser poser des questions, si vous en avez, je voudrais remercier et féliciter certaines personnes,

L'AG sert aussi à rappeler que quelques membres du club font un travail remarquable de bénévolat, pour que le club puisse avancer, se développer et fonctionner au mieux et le maintenir en état.

Merci à tous les responsables d'ouvertures qui se rendent disponibles pour St Christ, St Cyr et le Gymnase de St Romain en Gal.

Toutes les améliorations que vous constatez sont faites grâce à une poignée de bénévoles qui sont toujours présents quand j'ai besoin d'eux.

Merci aussi aux bénévoles qui répondent présent lorsqu'une grosse corvée est prévue.

Merci particulièrement à :

- Yves Coquerelle : pour ton travail sur les stands : alarme, caméra, motorisation du portail, éclairage, dépannages en tout genre, c'est notre Macgyver.
- Vincent Pastor : pour ton implication au 10 m école de tir et formation nouveaux adhérents,
- et remplacement ouvreurs absents au 200 m
- Jean-Paul Gonthier : pour l'ouverture du 10 m et formation des nouveaux au tir à l'arc.
- Gérard Moulin, Christian Cordelier : les peintres du TOV.
- Eugène Gallo : notre chauffeur mini pelle.
- Lucien Penalver : fabrication réalisation en tout genre.
- Michel Collet : pour la Gestion du 200m
- Marc Villechaise : toujours disponible pour encadrer les tireurs.
- Georges Croze : notre trésorier pour son travail et la gestion des finances.
- Claude Lacour : en charge des dossiers polices municipales, conventions, facturations.
- Nathalie Rochette : notre secrétaire, pour tout son travail, sa disponibilité.

Un Grand Merci pour votre implication

Au niveau de la ligue, Georges Croze a reçu, lors de l'AG de la ligue Dauphiné Savoie Dimanche dernier, le Mérite Fédéral au Grade d'officier. Il avait déjà obtenu le grade de Chevalier. Quant à moi j'ai reçu le mérite de Ligue.

(Ces Demandes ont été demandées par Claude Lacour)

Maintenant je vais remettre quelques médailles qui ont été gagnées lors des départementaux les 6 et 7 Mai 2023 ici au TOV, j'appelle :

- Christine Chavatte Médaille d'or pistolet 25 m (première participation à un championnat)
- Laëtitia Clément Médaille d'argent pistolet 25 m (idem première participation à un championnat)
- Murielle Grimaldi Médaille d'or 25 m pistolet plus ancienne au niveau compétition

Et pour finir :

- Pascal Rochette, Départementaux Armes anciennes :
 - ✓ Miquelet réplique Médaille d'or
 - ✓ Cominazzo Médaille d'or
 - ✓ Vetterli Médaille d'or (je n'ai que deux médailles d'or)
 - ✓ Kuchenreuter Médaille d'argent
 - ✓ Tansutsu Médaille d'argent

Bravo Pascal

Aucune question écrite ne m'a été adressée, avez-vous des questions ? (Aucune)

Je vais laisser la parole aux invités :

- Annie Dutronc
- Patrick Curtaud
- Catherine Rodde

L'AG 2022/2023 est terminée ; je vous remercie de la très bonne tenue de cette AG.

Fin de l'Assemblée Générale à 19 h 30

*

Fait à Vienne, le 2 Décembre 2023

**Président
MAS Denys**



**Secrétaire
Rochette Nathalie**



TIR OLYMPIQUE VIENNOIS

Comptes résultats saison 2022/2023

CHARGES D'EXPLOITATION (Débits)		PRODUITS D'EXPLOITATION (Recettes)	
Reversement FFT	35 093,00	FFT	68 641,24
Reversement FFTA	2 697,50	administrations	14 890,00
cautions badges	115,00	FFTA	3 868,00
stand JJA	14 180,03	droit d entrée	2 800,00
section archerie	3 291,74	badges	740,00
stand 10 m	1 268,18	carnet de tir+ feuilles vertes	274,50
fonctionnement	7 571,37	section archerie	3 244,47
competitions	5 481,09	competitions	2 076,00
secretariat	2 163,42	receptions	2 176,00
munitions cibles	446,50	subventions	14 608,00
réceptions	5 473,78	munitions cibles	3 095,20
jumelage	3 191,88	jumelage	2 657,51
accessoires	0,00	Stand St Christ	24 891,45
stand St Christ	16 543,10	bar	802,15
frais bancaires	231,70	accessoires	210,00
bar	1 356,42	divers	13 355,48
divers	6 189,72	avantages en nature ville de Vienne	312,00
avantages en nature ville de Vienne	312,00		
total des charges	105 606,43	total des recettes	158 642,00
solde	53 035,57		

TIR OLYMPIQUE VIENNOIS

BUDGET PREVISIONNEL 2023 / 2024

CHARGES D'EXPLOITATION (DEBIT)		PRODUITS D'EXPLOITATION (RECETTES)	
Reversement ligues FFT	35 000	Licences FFT	68 000
Reversement ligues FFTA	3 000	Licences FFTA	3 600
frais bancaires	300	Droit d'entrée	2 500
secretariat	2 000	réceptions	2 000
Frais de fonctionnement	7 000	Divers	6 000
Frais de compétitions	5 000	Subventions	8 000
Fournitures accessoires	500		
cautions badges	200	comite de jumelage	1 000
section archerie	3 000	munitions cibles	3 000
jumelage	3 000		
stand 10 m	2 000		
investissements	41 000		
		bar	1 000
frais divers	6 000	badges	600
receptions	5 000	carnet +feuilles vertes	300
		stand S Christ	28 000
munitions cibles	2 500	section archerie	3 000
stand st Crist	20 000	administrations	10 000
bar	1 500		
<u>TOTAL des Charges</u>	137 000 €	<u>TOTAL des Recettes</u>	137 000 €